

Marché Couvert

de 9h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

800 personnes maximum (816 m²) / Option vestiaire, sanitaire + douche du 1^{er} étage : 150 € par réservation.

		Du lundi au jeudi	du vendredi au Dimanche et jours fériés par jour	Jours supplémentaires hors week-end
Nogentais et associations Nogentaises	Entrées gratuites	290 €	441 €	144 €
	Entrées payantes	423 €	625 €	212 €
Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	Entrées gratuites	534 €	736 €	268 €
	Entrées payantes	759 €	1 011 €	379 €
Particuliers extérieurs à la commune et extérieurs à l'ACSO	Entrées gratuites	676 €	928 €	338 €
	Entrées payantes	901 €	1 204 €	450 €
Entreprises privées (comités d'entreprise, et sociétés événementielles) et hors département	Entrées gratuites	910 €	1 406 €	901 €
	Entrées payantes	1 237 €	1 793 €	1 237 €

Dépôt de garantie dommage divers : 400 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 150 €

Moustier

de 9h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

60 personnes maximum

	Du Lundi au Jeudi		Du Vendredi au dimanche et jours fériés		Accès la veille de 18h à 20h
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Nogentais	235 €	337 €	255 €	357 €	39 €
Extérieurs à la commune / Entreprises privées / Hors département	470 €	674 €	510 €	714 €	64 €

Dépôt de garantie dommage divers : 200 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 100 €

Marcel Zanetti (salle des Fonds)

40 personnes maximum

	1 jour (de 9h00 à 22h00)	1/2 jour (de 14h00 à 22h00)
Nogentais	123 €	62 €
Extérieurs à la commune / Entreprises privées / Hors département	246 €	124 €

Dépôt de garantie dommage divers : 50 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 50 €

Bodrelot / Charpentier / 41 av. du 8 Mai 1945

Syndics	15 €/heure
Extérieurs à la commune / Entreprises privées / Hors département	30 €/heure

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.

Tarifs applicables au 1er janvier 2020 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.



VILLE DE

Nogent
sur-Oise